

---

**Nombre de membres**

**Séance du mardi 04 novembre 2014**

**en exercice:** 19

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 04 novembre 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

**Présents :** 16

**Votants:** 18

**Sont présents:** Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Claude SCHLOSSER, Brigitte JENIE, Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, Jacques HENRY, André LEDIG, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Malika FUNAZZI, Sylvie ORGEL, Olivier COCHELIN, Sonia RING

**Représentés:** Adel BELAID, Armelle DASTILLUNG

**Excusés:**

**Absents:** Emmanuel LANTZ

**Secrétaire de séance:** Claude SCHLOSSER

---

Approbation du CR du conseil municipal du 07 octobre 2014 - DE 2014 106

Le PV est adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Présentation de Mme Marie-Claire FELTEN- HABER

Le maire a invité Mme Marie-Claire Felten-Haber, adjointe administrative principale, à assister au conseil municipal. Ce fut l'occasion pour l'intéressée de se présenter aux élus et de leur faire part de son parcours professionnel. Mme Felten-Haber a intégré l'équipe de la mairie depuis le 1er novembre 2014, au poste de secrétaire de mairie.

Plan de circulation dans la forêt domaniale

A l'invitation du maire, M. Jacquemin - directeur de l'agence ONF de Sarrebourg - accompagné de M. Pocachard, a présenté à l'assemblée la chronologie des fermetures de plusieurs routes forestières en forêts de Walscheid et Dabo. A moyen terme, certaines routes forestières en forêts de St Quirin et Abreschviller, subiraient le même sort. Malgré l'argumentation des représentants de l'ONF, les élus ont manifesté leur mécontentement relatif à ces restrictions de circulation en forêts domaniales.

### Participation financière 70<sup>è</sup> anniversaire de la libération - DE\_2014\_107

Le maire rappelle que la cérémonie du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération est organisée conjointement avec les communes de Walscheid et Troisfontaines.

Lors du conseil municipal du 2 septembre 2014, la délibération DE\_2014\_076 a été prise, elle précise que les dépenses occasionnées pour l'organisation de la cérémonie seront supportées par chacune des communes participantes. Ainsi, la contribution de la commune d'Abreschviller s'établira à hauteur d'un tiers de l'ensemble des dépenses concernées.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### Délibérations fiscales pour 2015 - DE\_2014\_108

Le maire fait part des possibilités de délibérations fiscales pour 2015 au conseil municipal. Après délibération, le conseil municipal ne souhaite pas la mise en place de la taxe d'aménagement.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### Création et suppression de poste - DE\_2014\_109

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la réforme sur les rythmes scolaires, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires au service périscolaire, et

la création d'un emploi d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe au service périscolaire à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu l'avis du Comité technique paritaire réuni le 3 octobre 2014 ,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

#### Réserves des droits de chasse - DE 2014 110

MME Véronique VATAUX, membre de la commission de chasse présente la liste des propriétaires qui sollicitent la réservation des droits de chasse.

Les réserves ayant obtenu un avis favorable de la commission des baux de chasse, le conseil municipal valide à l'unanimité les différentes réserves sollicitées.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

#### Proposition achat d'un terrain communal - DE 2014 111

Le maire fait part au conseil municipal d'une demande de Joseph FAIGLE pour l'acquisition de la parcelle n°102 section 5, située au niveau de la grotte de la Vierge.

Cette parcelle non constructible appartient à la commune.

Le maire propose une vente sur la base de 150 € l'are et précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, bornage, etc ...) sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide de vendre à Monsieur Joseph FAIGLE, domicilié 53bis rue Pierre Marie à Abreschviller, la parcelle de terrain cadastrée section 5 parcelle n°102 sur la base de 150 € l'are ;

dit que la superficie du terrain est de 0,72 are et que le prix de vente est arrêté à 108 €, les frais afférents à l'acquisition seront à la charge de l'acquéreur ;

autorise monsieur le maire à signer tout document correspondant.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

#### Mise à prix du lot n° 3 de la chasse communale - DE 2014 112

Après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote à bulletins secrets, le prix de départ de l'adjudication du lot n° 3 de la chasse communale est majoré de 1000 € par rapport à la précédente convention de gré à gré portant sur le même lot.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 18  
Pour : 12  
Contre : 5  
Abstention : 1  
Refus : 0

#### Signature de la convention de gré à gré de lots de chasse - DE 2014 113

Le maire informe l'assemblée de la signature des conventions de gré à gré des lots de chasse 1 et 2 au bénéfice de l'Association Chasse St Hubert et ce, conformément aux délibérations du précédent conseil municipal.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

#### Evolution du dossier "Natura 2000"

Le maire informe l'assemblée de la réponse ministérielle relative aux baisses de dotations dans le cadre du dossier Natura 2000. La réponse du ministre ne répondant pas à la situation des communes forestières du massif du Donon, l'assemblée sollicite une révision de la position ministérielle.

#### Informations du maire

- Inauguration du Centre d'Intervention et de Secours par M. Patrick WEITEN, président du Conseil Général, le vendredi 21 novembre 2014 à 14h30.

- Le conseil municipal s'associe au maire pour remercier le Brunnenchor pour la belle prestation vocale lors de la journée du jumelage.